

DECATHLON

Société Européenne

Au Capital de 10.800.000 Euros

Siège Social : 4, boulevard de Mons

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

RCS LILLE METROPOLE 306 138 900

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 11 MAI 2026

Le 11 mai 2026 à 8 heures, les actionnaires de la société DECATHLON se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (« l'**Assemblée** ») au siège social, à Villeneuve d'Ascq (59650) – 4 Boulevard de Mons.

Les membres de l'Assemblée présents ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Julien LECLERCQ**.

.../...

La feuille de présence, établie conformément à l'article R. 225-95 du Code de Commerce, est arrêtée et certifiée sincère et véritable par les membres du bureau qui constatent que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote ; l'Assemblée est donc régulièrement constituée. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence ;
- le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président rappelle que les documents et renseignements, visés aux articles L. 225-115 et R. 225-89 du Code de Commerce, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, et les rapports des Commissaires aux Comptes ainsi que la liste des actionnaires, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

ORDRE DU JOUR

.../...

- Constatation de la fin du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire ;

.../...

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des points figurant à l'ordre du jour.

.../...

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée constate que le mandat de FORVIS MAZARS SA, Commissaire aux comptes titulaire, arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée. Il est décidé de ne pas renouveler ce mandat. L'Assemblée prend acte de la fin des fonctions de FORVIS MAZARS SA.

L'Assemblée nomme en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire :

- KPMG S.A., société anonyme, dont le siège social est situé Tour Eqho, 2 avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cedex, en remplacement de FORVIS MAZARS SA. KPMG S.A. est nommé pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031, conformément aux dispositions légales en vigueur.
- KPMG a fait savoir par avance qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité ou d'interdiction prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

« Extrait certifié conforme »

Le Président

